

AGSCC Association glânoise des secrétaires – caissiers communaux



PROCES-VERBAL de l'assemblée générale du 4 septembre 2021 à 7h30 à Vuisternens-dt-Romont

Madame Sophie Progin, Présidente de l'association, accueille les membres des administrations communales de la Glâne.

Elle salue plus particulièrement Monsieur le Préfet Willy Schorderet, et Monsieur le Syndic de la commune de Vuisternens-dt-Romont, Monsieur Jacques Dumas qui nous font l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui pour nos délibérations.

Conformément à nos statuts les membres ont été convoqués par courriel le 20 juillet 2021. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée par voie circulaire du 05.06.2020
2. Comptes 2020
3. Rapport des vérificateurs des comptes et approbation
4. Rapport de la Présidente
5. Statuts – approbation
6. Cotisations à l'AFAAC
7. Nomination du comité
8. Nomination des vérificateurs des comptes
9. Remise de diplômes pour 20 ans d'activité en 2020 et 2021
10. Divers

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation ainsi que l'ordre du jour, Madame Progin déclare l'assemblée ouverte.

21 membres de l'AGSCC sont présents. Les membres suivants se sont excusés :

Séverine Deillon
Josette Guillet
Chantal Schaller Roch
Sidonie Dorthe
Valérie Thorimbert
Agnès Phillot
Cynthia Mesot
Chantal Bosson
Yves Bard
Jocelyne Dupraz
Marie-Claude Conus
Marie-Berthe Gobet
Nadia Remy
Corinne Pichonnat
Ariane Macherel
Christine Marchand
Joseph Marty
Sandra Robatel
Frédéric Rossier
Marie-Claude Seydoux

Madame Progin nomme deux scrutatrices en les personnes de Mesdames Véronique Menoud et Sophie Gavillet.
Madame Menoud fonctionnera comme Présidente des scrutatrices en cas de bulletin secret.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée par voie circulaire du 05.06.2020

Ce procès-verbal concerne uniquement l'approbation du PV de l'assemblée du 05.06.2020 par voie circulaire et des comptes 2019. Ce dernier est présenté à l'écran car il s'agit uniquement d'un PV de décision. Aucune demande de modification n'étant soulevée, le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à Mme Jan pour la parfaite rédaction.

2. Comptes 2020

Madame Deillon caissière, étant excusée, c'est Madame Progin qui présente les comptes 2020. Les charges se montent à CHF 1200.00 les produits à CHF 4882.60 pour un bénéfice de CHF 3682.60. Madame Progin remercie Mme Deillon pour le travail effectué ainsi que la parfaite tenue des comptes.

3. Rapport des vérificateurs des comptes et approbation

Madame Progin passe la parole aux vérificateurs des comptes, soit Madame Myriam Desarzens Besson qui est épaulée par la responsable des finances de la commune qui nous reçoit, soit Madame Monique Nissile. Elle les remercie pour leur engagement.

Aucune remarque n'est émise, Madame Progin propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2020 et d'en donner décharge au comité.

Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité.

4. Rapport de la Présidente

Madame Progin tient tout d'abord à adresser une cordiale bienvenue aux nouveaux membres. Elle les nomme et leur demande de bien vouloir se lever :

Carine Meister, commune de Billens-Hennens

Rosine Menoud, et Nicole Jung, commune de Chapelle

Sandrine Goumaz, commune de Châtonnaye

Eliane Gomonet et Ginette Zeugin, commune d'Ecublens

Jocelyne Morard, commune de Grangettes

Sidonie Dorthe et Chantal Bosson, commune de Montet

Frédéric Rossier et Ariane Macherel commune de Romont

Sophie Gavillet, Nadia Ferreira Nascimento, Bertrand Guillaume, commune de Siviriez

Sandra Robatel commune de Tornay

Sonia Odermatt, commune d'Ursy

Iancu Bodgana, commune de Villaz

Sarah Théraulaz, commune de Villorsonnens

Quentin Thorimbert, Monique Nissile et Carmen Bourqui, commune de Vuisternens-dt-Romont

Avant de passer au point suivant, Madame Progin rappelle que tous les membres de notre association ont décidé il y a quelques années que le tutoiement était de rigueur entre collègues. Elle espère que cette tradition va perdurer.

Madame Progin adresse également un grand merci à tous nos collègues démissionnaires depuis mars 2019.

Depuis le 14 mars 2019, le comité s'est réuni à 6 reprises, soit :

- Le 14.05.2019
- Le 13.06.2019
- Le 26.11.2019
- Le 27.02.2020
- Le 30.04.2020
- Le 02.07.2020
- Le 13.04.2021
- Le 17.06.2021

Depuis l'assemblée de mars 2019, votre comité vous a proposé le 13 juin 2019 une sortie au Pied total à Villarimboud suivi d'un repas au restaurant de la Gare à Chénens. Cette journée estivale dans ce cadre verdoyant où notre passionné M. Frédéric Pérritaz, nous a fait découvrir son jardin avec toutes les explications relatives aux plantes, leur utilité, leur origine et j'en passe. Une fin de journée riche que les membres présents avaient fort appréciée.

Le 26 septembre 2019 sous la houlette de nos collègues du comité de la Veveyse un cours/formation sur le thème « Introduction au droit administratif » vous avait été proposé. L'intervenante de la soirée était Madame Laura Corpataux, Lieutenant de Préfet de la Veveyse qui vous a apporté toutes les informations relatives à ce sujet. Le 30.09.2019, toutes les administrations avaient reçu par mail tous les documents présentés durant cette soirée.

Les comités des associations de la Glâne et de la Veveyse continuent leurs rencontres. L'entente est excellente et nous continuons de poursuivre notre collaboration.

Le nouveau nom de notre association cantonale est AFAAC qui veut dire Association fribourgeoise des agent-e-s d'administration communale. Le nouveau logo représente un caméléon et reprend l'idée des 7 districts de notre Canton par l'expression de 7 couleurs.

Madame Progin rappelle que depuis l'approbation des nouveaux statuts en 2019, l'associations cantonale est ouverte à tout le personnel communal membres des associations de district.

Un site internet www.afaac.ch/fr est à votre disposition.

Chaque année, lors de l'assemblée générale, le comité cantonal souhaitera organiser des ateliers réservés au personnel des administrations en essayant de pouvoir représenter toutes les branches de nos métiers soit CHab, secrétariat général, finances et technique.

La première édition devrait avoir lieu en 2022 dans le district de la Gruyère si la pandémie nous laisse enfin libre de réunir un grand nombre de personnes.

Le comité cantonal s'est doté d'un nouveau site internet et sur ce site toutes les associations de districts francophones sont présentes avec leur propre onglet. Dès aujourd'hui, nous allons mettre toutes les informations relatives à notre association sous l'onglet (Glané)

MCH2

Au début de l'année 2020, Monsieur Jean-Pierre Vaucher caissier à la commune de Bossonnens et Madame Progin ont rencontré à plusieurs reprises les membres du SCom soit Monsieur Ballaman et Mmes Zbinden et Auderset afin de mettre à disposition des communes fribourgeoises un plan comptable type. Ils espèrent que ce document disponible sur le site internet du Scom a été de grande aide.

Le MCH2 n'est pas une révolution mais fournit une charge de travail supplémentaire dans nos communes. Le gros du travail est l'évaluation du patrimoine administratif et je pense que toutes les communes l'on terminé à ce jour où sont dans la phase finale pour celles qui débiteront au 01.01.2022

La loi sur les finances, l'ordonnance et le règlement communal sur les finances fixent des limites qui contraignent le contrôle des comptes par les administratrices et administrateurs des finances, tous les dépassements doivent être justifiés et en fin d'année un nombre important de documents doivent être remis avec la clôture des comptes. Pour toutes questions, n'hésitez pas à consulter le site du Scom lié au MCH2 et sa FAQ qui répond à

Durant le courant du mois de juillet, Mme Vasta et Mme Progin ont fixé une séance virtuelle avec Messieurs Ballaman et Levrat du SCom afin qu'ils rappellent aux communes fribourgeoises les délais de mise en place du MCH2 pour celles qui débuteront en 2022. Une information devrait suivre.

Dans la mesure du possible, nous allons mettre en place un cours/formation sur cette thématique courant 2022 avec le comité cantonal.

La prochaine date à agender pour 2022

- *Jeudi 3 février 2022, cours/formation organisé en collaboration avec nos collègues veveysans sous la houlette de la SUVA avec des ateliers à thèmes différents « stress au travail, nutrition... ». Mme Véronique Moret, membre du comité est à votre disposition pour tout complément d'information désiré.*

Pour conclure, Madame Progin adresse enfin un merci tout particulier à ses collègues du comité pour leur engagement au sein de notre association et pour l'entente qui règne lors de nos rencontres. Elle tient particulièrement à relever leur participation et leur implication exemplaire. Merci à vous toutes !

5. Statuts – approbation

Les statuts ont été envoyés à l'ensemble des membres, avec la convocation. Ces derniers ne seront pas lus dans leur intégralité mais les changements importants ont été présentés.

Aucune remarque n'étant soulevées, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

6. Cotisations à l'AFAAC

Madame Progin explique que l'association cantonale est ouverte à l'ensemble des membres des diverses associations de district. Ainsi pour pouvoir offrir des formations à l'ensemble de ses membres, la cotisation actuelle n'est plus suffisante.

Les cotisations proposées par districts sont les suivantes :

Sarine : 1'500 CHF (avant 750 CHF)

Gruyère : 1'250 CHF (avant 675 CHF)

Glâne : 950 CHF (avant 585 CHF)

Broye : 950 CHF (avant 585 CHF)

Veveyse : 450 CHF (avant 435 CHF)

Elles sont calculées de la manière suivante : forfait CHF 500.00 + CHF 25.00 par nombre de commune dans le district.

La participation pour notre association s'élèvera à CHF 950.00.

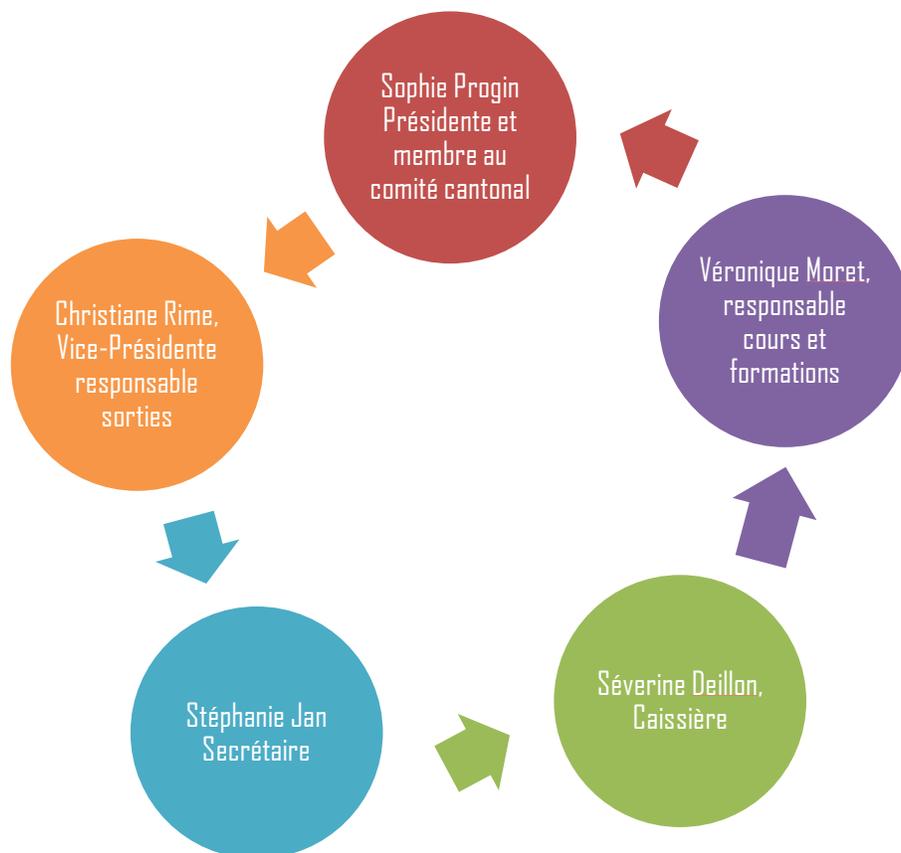
Aucune remarque n'étant soulevée, les cotisations de l'AFAAC sont acceptées à l'unanimité.

7. Nomination du comité

Madame Progin explique que comme le mentionne les nouveaux statuts, les membres du comité doivent être élus selon l'art. 11 Le comité de 5 membres est nommé par l'assemblée générale pour une période de 5 ans. Ses membres sont rééligibles.

Art. 17 : Les nominations du comité et de la commission vérificatrice des comptes interviennent durant l'année des élections communales. Elles ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Tous les membres du comité actuels se représente pour une période de 5ans.



Aucune remarque n'étant soulevée, le comité actuel est nommé pour une période de 5 ans, par applaudissements.

8. Nomination des vérificateurs des comptes

Madame Progin explique que comme le mentionne les statuts, les membres de la commission vérificatrice des comptes doivent être élus selon l'art.15 La commission vérificatrice des comptes est nommée par l'assemblée générale pour une durée de 5 ans. Elle est formée de 1 membre et de 1 membre suppléant.

Art. 17 : Les nominations du comité et de la commission vérificatrice des comptes interviennent durant l'année des élections communales. Elles ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Madame Myriam Desarzens Besson, boursière à la commune d'Auboranges, se remet à disposition comme membre.

Madame Progin propose de ne pas nommer un membre suppléant mais de continuer comme actuellement en prenant chaque année le responsable des finances de la commune où se déroule l'assemblée générale.

Aucune remarque n'étant soulevée, Mme Myriam Desarzens Besson est élue par applaudissement.

9. Remise de diplômes pour 20 ans d'activité en 2020 et 2021

Madame Progin explique que selon la tradition et dès ce jour, nos nouveaux statuts art. 6 Les membres ayant 20 ans d'activité dans une commune des communes du canton reçoivent le diplôme de l'Association fribourgeoise des agent-e-s d'administration communale et une intention de l'association.

Cette année, il y a une seule personne qui fête ses 20 ans d'activité. Madame Progin a le plaisir de remettre à Madame Myriam Desarzens Besson, le traditionnel diplôme. Le stylo gravé lui sera remis ultérieurement, selon le choix du logo (AGSCC ou AFAAC).

Madame Progin tient les paroles suivantes :

Madame Myriam Desarzens Besson est applaudie.

10. Divers

La parole n'étant pas demandée, Madame Progin donne la parole à Monsieur Willy Schorderet et le remercie ainsi que toute leur équipe de la Préfecture, pour le soutien qui a été apporté aux communes durant les années 2019 et 2020.

Monsieur Schorderet aborde les différents sujets actuellement en vogue dans le district de la Glâne. Il parle de la nouvelle association de sapeurs-pompiers qui regroupera les 3 districts dès le 1^{er} janvier 2023. Il donne également des nouvelles concernant la construction du home de Siviriez qui débutera tout prochainement. Concernant le Cycle d'orientation de la Glâne (COGL), Monsieur le Préfet nous informe que des pavillons devront être posés durant le temps des travaux de rénovation du bâtiment principal. Afin de conclure son discours, Monsieur Schorderet compare la profession de secrétaire communale à un navire qui percute l'iceberg et qui fait la une des journaux.

Madame Progin passe la parole à Monsieur Jacques Dumas, Syndic de la Commune de Vuisternens-dt-Romont qui nous accueille et nous adresse quelques mots. Il nous explique que le rôle de secrétaire communal est le noyau d'une commune. Toutefois, cette fonction est difficile car une secrétaire ne doit pas prendre le rôle d'une conseillère communale. Monsieur Dumas félicite chacune d'entre nous et du travail précieux que l'on effectue au sein d'une commune.

Mme Progin remercie vivement le Syndic pour ses propos. Elle remercie également la commune de Vuisternens-dt-Romont qui a accepté d'offrir les cafés et croissants qui seront servis après nos délibérations.

Madame Rime remercie le travail très précis et pointu de Madame Progin. Elle le remercie pour son excellent travail et sa vision du futur.

Madame Progin clôt l'assemblée générale à 08h25.

Pour le comité de l'AGSCC :
Stéphanie Jan
Secrétaire